DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement de Saint-Dié

Canton de Brouvelieures

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MORTAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORTAGNE 88600

Séance du 03 octobre 2016 (N°6-2016)

L'an deux mil seize et le 03 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Lionel LECLERC.

NOMBRE DE MEMBRES
Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09
Date de la convocation :
23 septembre 2016

Présents : Mrs Lionel LECLERC, André BANSEPT, Pascal VALENCE, Pascal PARISOT, Sébastien MARTIN
Mmes Alisson, HAGNIEL, Nathalie LEMBLE, Christiane HOSLIN, Marie-Cécile JACQUEMIN
Excusés : Catherine HAGNIEL et Julien SAYER

Secrétaire de séance : Pascal PARISOT

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office Nationale des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé avec les précisions suivantes :

- Il ne sera pas conservé d'arbres habitat sur la ZPS (en plus des 3 arbres biologiques à l'hectare conservés sur l'ensemble de la forêt)

Le Conseil Municipal demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE MORTAGNE VOSGES

Accusé de réception en préfecture
088-218803153-20161003-03102016_6-DE
Reçu le 18/10/2016

Code Postal 88600 - Téléphone/fax : 03 29 50 20 31
E-mail : mairiedemortagne@wanadoo.fr